

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00427

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR À L'EMPLOI (LOIRE) -
CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE
MÉTROPOLE - ANNEXE FINANCIÈRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240042710

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANNEXE FINANCIERE

Depuis 2015, les PLIE de la Loire (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ont intégré le dispositif L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) constitué du Département de la Loire, de l'Etat et de Pôle Emploi. Ces partenaires ont signé un accord cadre pour la période 2023-2027.

Suite à une demande de l'Etat de réduire le nombre d'organisme intermédiaire (délégation de gestion des crédits FSE), le Département de la Loire a proposé en tant que chef de file de l'insertion de récolter et gérer le FSE. Ainsi, le Département devient bénéficiaire final et attribue à chaque PLIE une dotation prenant en compte la part des demandeurs d'emploi longue durée et des bénéficiaires du RSA.

Cette dotation prend plusieurs formes :

- le Département passe les marchés « référents de parcours » pour le compte des PLIE (dotation indirecte) ;
- le Département passe les marchés pour les actions mutualisées, d'aide à la mobilité et l'accompagnement social renforcé ;
- le Département « rembourse » aux EPCI des actions de la programmation dans la limite d'une enveloppe fixée annuellement et sur justificatif de la dépense.

L'accord-cadre signé entre le Département de la Loire, Pôle emploi, Saint-Etienne Métropole et Roanne Agglomération pour la période 2023-2027 prévoit une enveloppe globale de 4 983 817 € pour les cinq années soit une dotation annuelle de 996 763,40 €. A cette dotation, sont ajoutés les reliquats de crédits non consommés des années antérieures, soit 167 895, 56 € pour l'année 2023.

Conformément à l'article 4 de la convention entre le Département de la Loire et Saint Etienne Métropole signée en date du 04 août 2015, une annexe financière annuelle vise à ajuster les financements liés à la mise en œuvre du dispositif L.O.I.R.E.

L'annexe financière annuelle ci-jointe présente :

- le bilan de l'année 2023 : celui-ci fait apparaître le bilan des actions réalisées par la Métropole pour un montant de 287 339,15 € ce qui permet une demande de subvention auprès du Département de la Loire à cette hauteur ;
- le prévisionnel de l'année 2024 : les dépenses relatives aux actions menées par la Métropole pour 2024 sont estimées à 362 998 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'annexe financière du dispositif LOIRE ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite annexe financière du dispositif LOIRE ;**
- **la recette et les dépenses correspondantes seront imputées au budget emploi-insertion (chapitre 74 pour la recette et chapitre 011 pour les dépenses) de l'exercice 2023 pour le bilan réalisé de l'année 2023 et de l'exercice 2024 pour le bilan prévisionnel de l'année 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE